

## Licence électronique : comment ça fonctionne ?

*La Fédération française de cyclotourisme continue sa modernisation avec la dématérialisation de la licence. Dès 2015, chaque licencié recevra sa licence par e-mail. La procédure d'inscription auprès des clubs reste identique.*

Au-delà de l'intérêt que cela présente pour le développement durable, la disparition de la carte licence au profit d'une licence « en ligne » permet à tout adhérent de la FFCT d'accéder à son espace et de mettre à jour quand il le souhaite ses informations personnelles.

Voici les réponses aux questions que vous pouvez vous poser à propos de cette nouvelle forme de licence.

### Comment vais-je recevoir ma licence ?

- 1er cas, vous êtes en club : sous un délai de 24 heures après l'enregistrement de votre licence par votre club cyclo, vous recevez votre licence électronique par e-mail.

Cette évolution s'appuie sur les clubs, qui jouent un rôle majeur dans cette modernisation. Leur implication est essentielle pour son bon déroulement avec la saisie rigoureuse de l'adresse e-mail de leurs adhérents.

- 2e cas, vous êtes membre individuel : après votre inscription dans l'[Espace fédéral](#) ou par le biais de la Fédération, vous recevrez sous peu votre licence électronique par e-mail.

### Comment faire si je ne possède pas d'adresse e-mail ?

Le responsable de votre club peut saisir votre adresse e-mail. Si vous n'en possédez pas, il peut inscrire l'e-mail du club. De cette manière, il pourra vous communiquer votre licence et vos codes pour accéder à votre espace licencié. Vous pourrez également contacter le service Licences du siège fédéral qui vous les communiquera. Votre adresse e-mail pourra être modifiée à tout moment, que ce soit par vous-même ou par le responsable de votre club.

### Que faire si je n'ai pas reçu ma licence par e-mail ?

Si vous n'avez pas reçu votre licence par e-mail, c'est sans doute que l'adresse saisie lors de votre inscription était erronée. Dans ce cas, ni vous ni le responsable de votre club ne recevrez le message comprenant votre licence électronique et vos codes d'accès. Il vous sera tout de même possible d'obtenir votre attestation à tout moment dans l'[Espace fédéral](#), où elle est consultable en permanence. Il vous faut pour cela disposer de votre code d'accès reçu lors de votre première adhésion.

### Comment retrouver mes codes de connexion si je les ai perdus ou oubliés ?

Comme pour tout accès sécurisé, vous disposez d'un identifiant : pour la FFCT, c'est votre numéro de licence. Ensuite, il vous faut votre mot de passe. Celui-ci figure sur la feuille de votre dernière licence ; si vous ne l'avez plus, demandez au responsable de votre club de la télécharger. Vous pouvez aussi vous connecter sur l'onglet « [Espace fédéral](#) » situé en haut de la page d'accueil du site [www.ffct.org](http://www.ffct.org). Cliquez sur le lien « Retrouver mes identifiants » ou contactez le service Licences par téléphone ou par e-mail (*voir coordonnées plus bas*).

### À quoi sert l'Espace fédéral ?

L'[Espace fédéral](#) permet de vérifier l'exactitude des informations saisies. Il donne accès à de multiples informations, notamment pour les formations. Il permet également l'inscription en ligne pour des événements nationaux tels que la Semaine fédérale internationale de cyclotourisme.

### Puis-je modifier moi-même les informations me concernant ?

Oui, vous pouvez modifier à tout moment votre adresse postale, votre e-mail et vos numéros de téléphone. En revanche, les changements d'état civil se font auprès du siège fédéral par le service Licences.

### Quelle utilisation la FFCT fait-elle de mes coordonnées ?

Outre sa communication directe vers les licenciés, avec notamment la newsletter, la FFCT s'engage à les utiliser uniquement pour des opérations de promotion du cyclotourisme réalisées par la FFCT ou ses structures. La FFCT répond aux directives de la [CNIL](#) et ne vend pas le fichier de ses adhérents.

*Pour toute autre question, contactez le service Licences : 01 56 20 88 82 •*